

chef de l'opposition, a destitué tous les employés de la commission du port d'Halifax, des ingénieurs jusqu'aux balayeurs de quais, sauf trois ou quatre individus.

M. ST-PERE: Il en fut de même à Montréal.

M. FINN: Le président de la commission d'Halifax était bien connu de l'ex-secrétaire d'Etat, mais pendant les cinq années de son séjour au pouvoir le gouvernement conservateur n'a pas osé présenter une mesure pour donner suite au rapport Gibb. Avant les élections de 1935, tous les membres du personnel de la commission du port d'Halifax, du président jusqu'au plus humble employé, reçurent leurs instructions: ils ont travaillé pour le parti conservateur et ont tout fait pour assurer ma défaite et celle de mon collègue. Les honorables députés d'en face parlent de favoritisme. Ils l'ont exercé durant cinq ans et leur parti s'en est enrichi. Si je voulais faire d'autres déclarations au comité cet après-midi, je crois que certains honorables membres de l'opposition seraient hors de la Chambre en ce moment, comme l'est le très honorable chef de l'opposition.

M. WALSH: J'invoque le règlement. Je ne crois pas que l'honorable député ait le droit de parler comme il l'a fait d'un membre de la Chambre ou de se permettre les insinuations qu'il a faites. Je prie l'honorable député de retirer sa dernière assertion.

M. FINN: J'ai simplement dit ce que j'ai voulu dire, monsieur le président, et je répète que...

M. WALSH: J'en appelle au règlement, monsieur le président, et je vous prie de rendre votre décision.

M. le PRESIDENT (M. Johnston) (Lake-Centre): Je prie l'honorable député d'énoncer d'abord le motif de son appel au règlement.

M. WALSH: L'honorable député a affirmé que s'il voulait faire certaines déclarations qu'il tenait pour vraies, certains honorables membres de la Chambre seraient hors de la Chambre en ce moment, comme l'est le très honorable chef de l'opposition. C'est là une insinuation malveillante qui vise directement certains membres de la Chambre.

Une VOIX: Bravez l'orage!

M. WALSH: Il ne s'agit pas de braver l'orage, l'honorable député a fait une assertion injuste, et j'estime que tout honorable député se doit de retirer une remarque qui jette du blâme sur un de ses collègues.

Je prie mon honorable ami d'Halifax de retirer sa remarque, en honorable membre qui jouit de l'estime générale, ou du moins d'in-

diquer clairement qu'il n'a voulu insulter aucun membre de la Chambre.

M. FINN: Je dirai à mon honorable ami que je ne retire rien, à moins que le président ne me l'ordonne. Je n'ai rien dit contre aucun honorable vis-à-vis, sauf que si je faisais certaines assertions, certains honorables membres ne seraient peut-être pas à la Chambre, non parce que la chose les intéresse directement, mais parce que mes paroles ne seraient pas très agréables à leurs oreilles.

M. WALSH: D'après votre décision, la remarque est-elle régulière, monsieur le président?

Le très hon. sir GEORGE PERLEY: Assurément, monsieur le président, vous allez rendre la décision que l'honorable membre ne doit pas faire d'insinuations contre aucun de ses collègues. C'est tout ce que vous avez à faire.

M. le PRESIDENT (M. Johnston, Lake Centre): D'après ma façon de voir, l'honorable membre n'a nommé aucun membre de la Chambre, dans ses remarques.

L'hon. M. STEWART: Oui, il a dit: "comme le très honorable chef de l'opposition".

M. le PRESIDENT (M. Johnston, Lake Centre): L'honorable membre n'a imputé rien de mal ni au très honorable chef de l'opposition, ni à aucun autre membre.

L'hon. M. STEWART: Vous n'avez pas saisi les remarques de l'honorable député, monsieur le président.

M. le PRESIDENT (M. Johnston, Lake Centre): Je crois que si, et d'après ma décision, toutes les remarques de l'honorable membre sont régulières jusqu'ici.

L'hon. M. CAHAN: Je tiens à consigner au hansom que le très honorable chef de l'opposition est occupé cet après-midi à remplir ses devoirs parlementaires. Il assiste à une séance d'un comité de la Chambre, ce qui l'oblige à s'absenter temporairement. C'est l'unique motif de son absence.

M. le PRESIDENT (M. Johnston, Lake Centre): Allons-nous adopter l'article ainsi modifié?

M. MacINNIS: J'aurais quelques commentaires à faire sur l'article en délibération, pour appuyer l'attitude de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) et de son entourage. Je puis dire que j'approuve le Gouvernement d'avoir déposé le projet de loi, car c'est un effort pour remédier à certains des abus signalés par le ministre, quand il a proposé la deuxième lecture du bill. S'il